



1. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Outarville et ses communes associées; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 11 avril 2018 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région et autres organismes chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2018 et des budgets annexes.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE.

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne nationale
Population légale	1.409 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	786			
Part de foyers non imposables	58.5%	52.7%	56.2%	57.6%
Revenu fiscal moyen par foyer	25.162	27.082	25.978	26.298

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2018 sont estimées à 1 032 229.82€. Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C)	
011 – Charges à caractère général	372 313.72
012- Charges de personnel et frais assimilés	353 284.00
014- Atténuations de produits	178 031.10
65- Autres charges de gestion courante	79 465.00
66 – Charges financières	42 838.00
67 – Charges exceptionnelles	4 000.00
022 – Dépenses imprévues	2 298.00
Total dépenses réelles	1 032 229.82
Total dépenses d'ordre	70 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 102 229.82

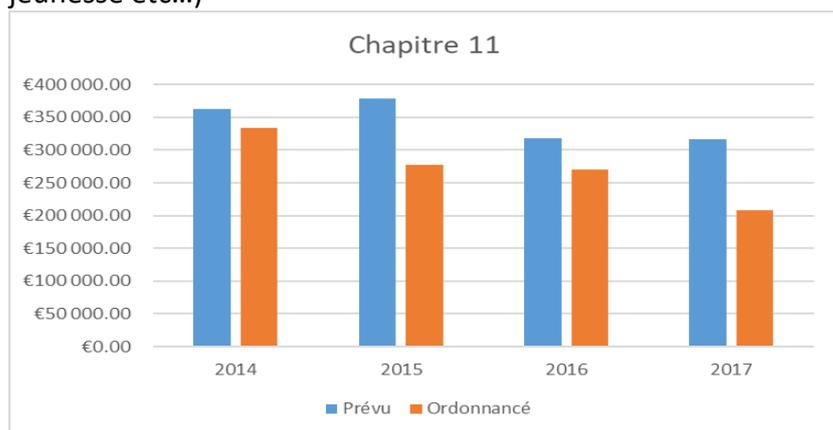
Les dépenses réelles

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances, ménage, téléphonie, petits matériels et outillage, fournitures administratives, affranchissement, vêtements de travail etc.)
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales, le fleurissement
- les prestations de services extérieurs, (divers contrats d'entretien)
- les honoraires et frais de contentieux
- les études et recherches
- la documentation générale
- les fêtes et cérémonies
- les frais de déplacement
- la maintenance du matériel,
- l'entretien des véhicules
- l'indemnité au comptable public
- les taxes foncières.

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses liées aux frais généraux, à l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux sont en baisse. Ceci est dû à la maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement (renégociations de contrats, suppression des dépenses courantes liées au bassin de natation comme les dépenses d'électricité, d'eau de fioul...), suppression des dépenses liées aux activités de l'enfance jeunesse etc...)



Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel. L'effectif de la commune est de 8 agents

- **Service administratif** (3 postes à temps plein et ½ poste)

- 3 agents titulaires
- 1 agent contractuel

Un agent à temps plein est actuellement en temps partiel de droit à hauteur de 50% jusqu'au 01/10/2018.

L'agent contractuel sera nommé stagiaire au 01/07/2018. Cet agent assurera les missions de l'Agence Postale Communale et de l'Espace Service Public.

- **Service Technique** (4 postes à temps complet)

- 4 titulaires

1 agent ayant quitté la collectivité en 2017 et non remplacé, 1 agent partira en retraite courant 2ème semestre 2018.

. Les salaires du personnel ont été revalorisés et les cotisations sociales sont en augmentation.

Pour les agents :

Augmentation de la CSG de 1.7 points qui donne lieu à une indemnité compensatrice à la charge de la commune ;

Disparition de la contribution exceptionnelle de solidarité (1%).

Rétablissement du jour de carence en cas d'arrêt maladie.

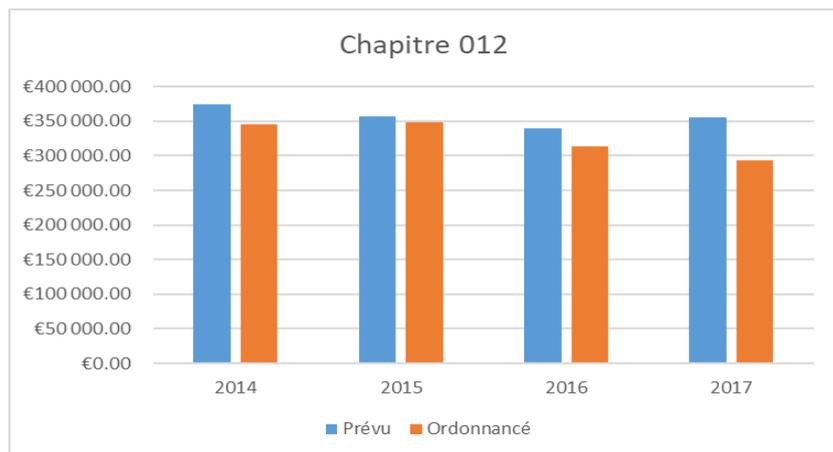
Pour les employeurs publics :

Augmentation de la cotisation employeur au titre de la maladie des agents relevant du régime général (13%) ;
Indemnité compensatrice de la CSG

Baisse de la cotisation employeur au titre de la maladie pour les fonctionnaires relevant de la CNARCL (9.88%).

Baisse de la cotisation salariale d'assurance chômage (0.95%)

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses liées à la masse salariales sont en baisse. Ceci est dû à la suppression de postes liés à l'activité enfance jeunesse, agent ayant quitté la collectivité et non remplacé (Service Technique), agent en position de congé longue maladie (Service Technique)



Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le montant définitif du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

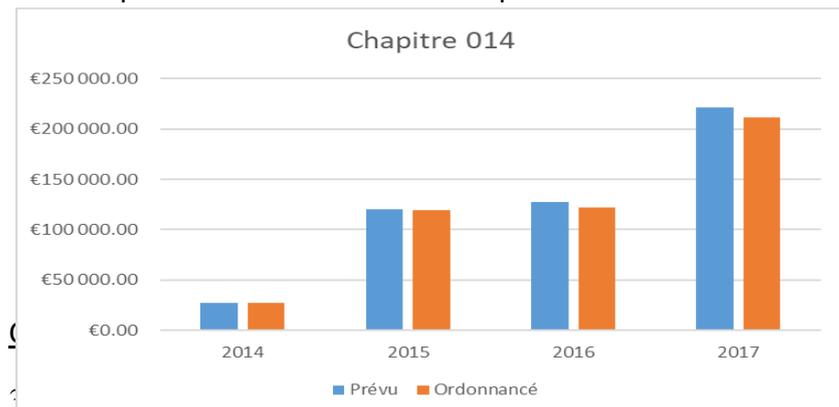
Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

- de l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses de ce chapitre sont en nette augmentation. Ceci s'explique par le transfert de la compétence scolaire en 2014 à l'EPCI générant une attribution de compensation en 2015 de 100 831.08€ pour 18 248€ en 2014.

En 2016, l'attribution de compensation est stable, elle connaît une forte augmentation en 2017 pour 194 008.10€ due à la réévaluation de l'attribution de compensation suite au transfert de charges de la compétence Enfance Jeunesse avec un rappel de l'année 2016.

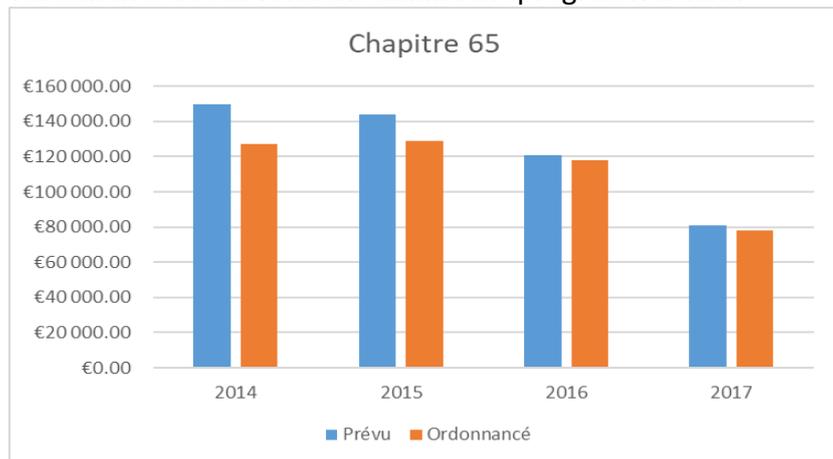
Cette dépense est fixée à 151 031.10 pour 2018.



Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux, (pour la commune cela correspond à la participation financière auprès du syndicat de collège de Bazoches les Gallerandes)
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux créances éteintes
- au virement de crédit vers le budget du Centre Communal d'Action Sociale
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses ce chapitre sont en baisse. Le transfert de la compétence Enfance Jeunesse annihile la dépense au chapitre 65 mais impacte le chapitre 014. Les versements de subventions diminuent progressivement.



Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Le budget de la commune est grevé par deux emprunts :

- Un emprunt relatif à la restructuration du bâtiment de la mairie d'un montant initial de 407 000€ à un taux de 4.65% courant de 2008 à 2028.
- Un emprunt relatif à la construction de la salle des associations d'un montant initial de 930 000€ à un taux de 4.35% courant de 2012 à 2031.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatif à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

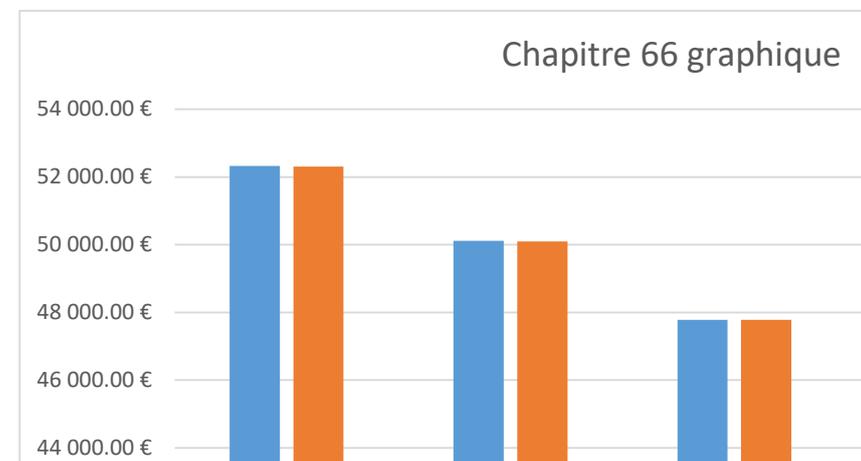
Les crédits nécessaires au remboursement des annuités de l'emprunt, intérêts et capital, sont évalués au budget de façon sincère.

Le remboursement du capital est imputé au compte 16, en dépenses de la section d'investissement. Il doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT).

Les frais financiers, qu'il s'agisse des intérêts ou des frais financiers annexes, sont imputés au compte 66 en dépenses de la section de fonctionnement.

L'acquittement de la dette constitue une dépense obligatoire, qu'il s'agisse du remboursement du capital ou des frais financiers.

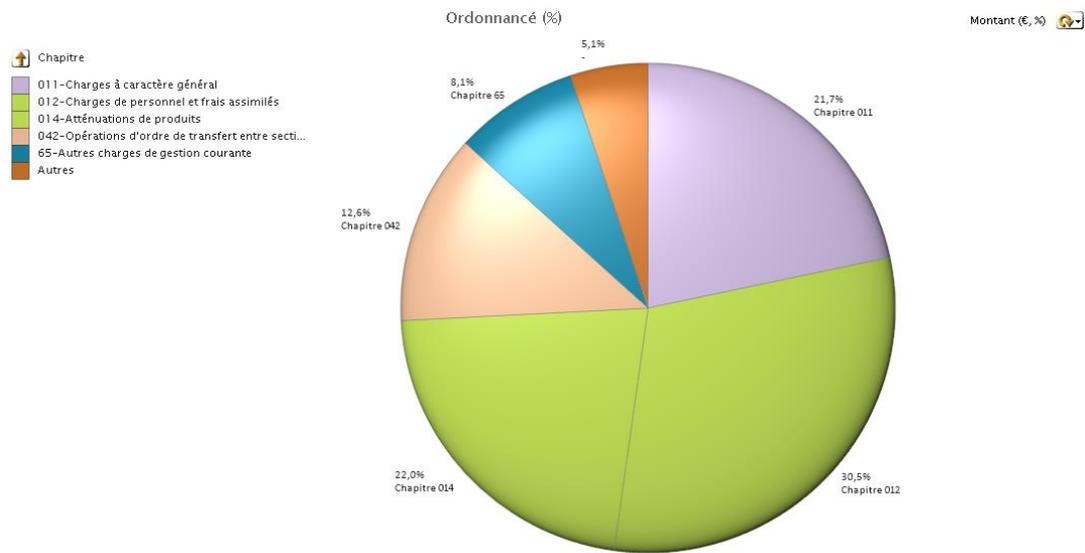
Pour ces deux emprunts, les intérêts vont décroissants alors que le capital d'emprunt augmente (cf chapitre 16 dépenses d'investissement)



Les dépenses d'ordre

représentent la somme de 70 000€ en 2018. inscrite en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.(nécessaire pour l'équilibre budgétaire)

SYNTHESE GRAPHIQUE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE COMPTABLE 2017



c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 837 287 € en 2018 dont 264 942.82 € d'excédent reporté. Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C)	
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	49 528.00
73- Impôts et Taxes	495 645.00
74- Dotations, subventions et participations	237 114.00
75 – Autres produits de gestion courante	45 000.00
77- Produits exceptionnels	0.00
013- Atténuations de charges	10 000.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	264 942.82€
TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 102 229.82

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par

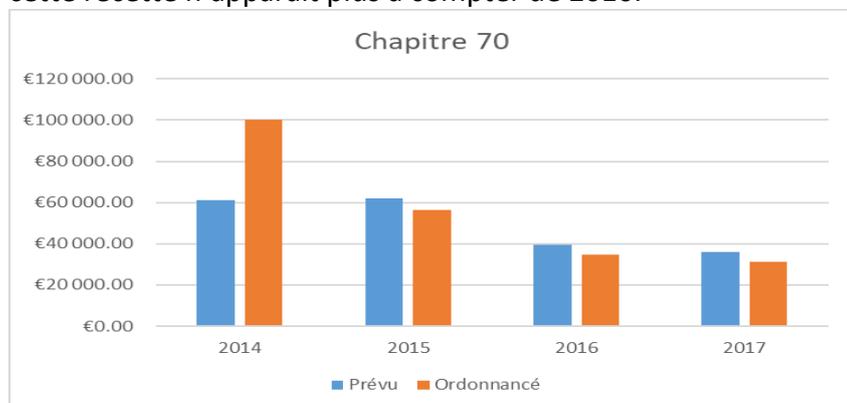
- La recette des redevances d'occupation du domaine public.
- les concessions dans le cimetière communal.
- Le produit de la publicité des logos dans le bulletin municipal
- Le virement du budget annexe service des eaux pour les charges de personnel
- Le versement de produits de service par des organismes extérieurs principalement ici l'indemnité mensuelle versée par le groupe La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale.
- Les charges inhérentes à la location des biens communaux.

La baisse constatée sur le graphique ci-dessous s'explique par la fermeture du bassin de natation.

Le produit de la recette des ventes des entrées et des séances d'aquagym impactait ce chapitre.

Cependant, cette recette ne pouvait couvrir l'intégralité des dépenses de fonctionnement du bassin.

Les recettes liées à la facturation aux familles des temps de loisirs du mercredi ont été transférées à l'EPCI, cette recette n'apparaît plus à compter de 2016.



Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),

Le produit fiscal attendu est estimé pour 2018 à 444 345 €. –

les collectivités peuvent s'appuyer sur deux sources principales :

- Les dotations de l'Etat et les recettes fiscales.

Les bases brutes d'imposition sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives Ce sont quasiment les mêmes pour les trois niveaux de collectivités territoriales (communes, départements, régions), ainsi que pour les groupements de communes, sauf pour le foncier non bâti.

Sur ces bases brutes, les collectivités locales et les groupements de communes à fiscalité propre ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases (nettes) qui seront réellement imposées.

Ces bases sont notifiées aux collectivités en février afin qu'elles puissent établir leur budget : elles peuvent alors voter les taux d'imposition qui seront appliqués aux bases pour déterminer les produits imposés.

Les exonérations obligatoires interviennent, elles, au contraire pour réduire les bases d'imposition, les collectivités ne peuvent donc pas leur appliquer des taux ni voter un produit fiscal correspondant.

Elles entraînent une perte de recettes fiscales, que l'État compense financièrement aux collectivités locales.

Ces allocations compensatrices sont notifiées aux collectivités en même temps que les bases d'imposition, afin qu'elles puissent établir leur budget.

Il existe trois types d'abattements en métropole :

- l'abattement obligatoire pour charges de famille.
- l'abattement spécial à la base (facultatif), en faveur des personnes de condition modeste.
- l'abattement général à la base, fixé à 5 %, 10 % ou 15 % par la collectivité.

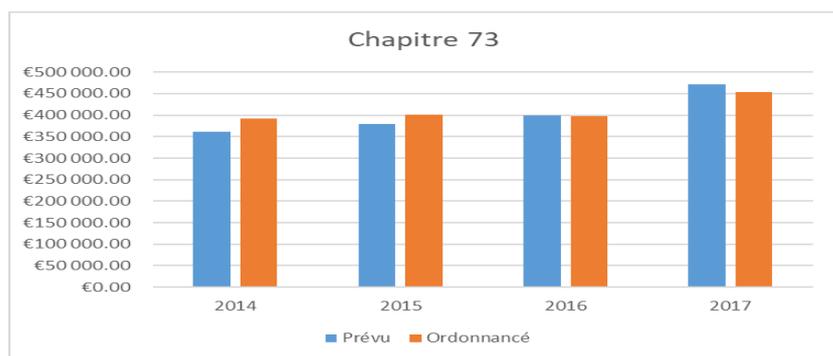
Lors de la notification des bases par l'Etat courant mars 2018, la base d'imposition de TH est de 1 369 K€, la base d'imposition de TFB s'élève à 1 085 K€ contre 1 349 K€ en 2017 soit une baisse de 264 K€. La perte du produit de la TFB s'élève à 37.488K€ pour 2018.

Cette revalorisation de la base de TFB résulte principalement de la requalification du site industriel STECO POWER en local professionnel (base 2017 : 371K€ base 2018 : 96K€).

Le gain attendu suite à la suppression de l'abattement général à la base voté en 2017 sur la taxe d'habitation est ainsi absorbé.

Le Conseil Municipal afin de faire face aux charges courantes, à la baisse de dotations de l'Etat et pour maintenir un niveau d'investissement permettant de répondre aux besoins de la population a fait le choix de garder le cap en conservant le niveau de recettes prévues et a décidé d'augmenter ces trois taxes à hauteur 50% sur la TH et TFNB et 50% sur la TFB.

IMPOTS LOCAUX	2017	2018
Taxe habitation	9.99	10.75
Taxe Fonciere bati	14.20	15.93
Taxe Fonciere non bati	35.41	38.00
Produit Attendu	406 695	444 345

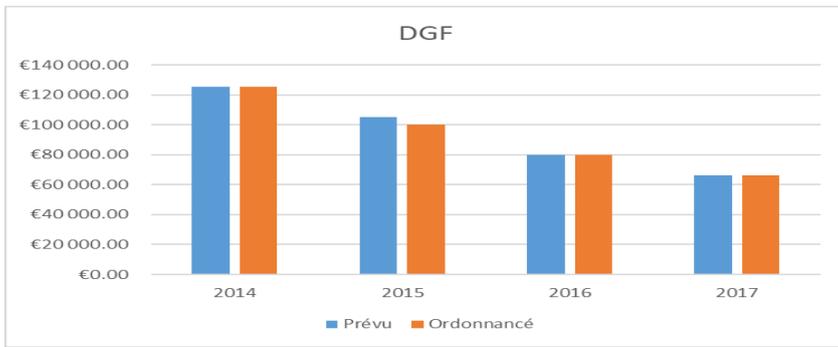


Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

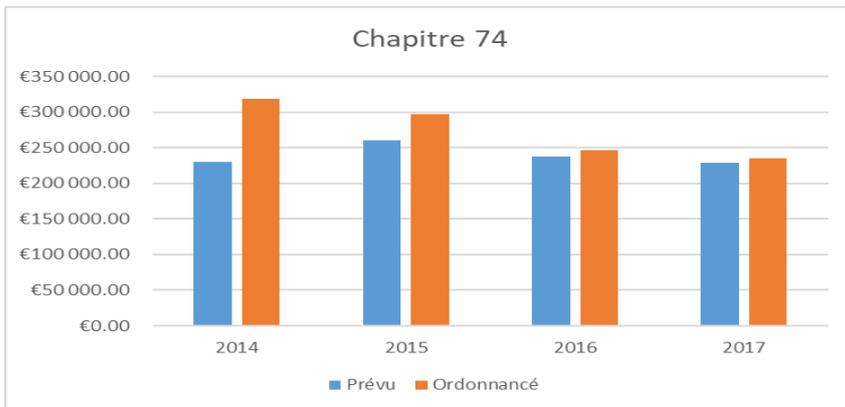
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle s'élève à 125 652€ en 2014 pour 66 458 € en 2017 soit une baisse de 47 %. Cette année encore la commune sera contributrice à l'effort de redressement des finances publiques. (DGF 2018 : 60 878€)



- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 67 364 € en 2014 contre 82 532 € en 2017, soit une augmentation de 22.51%. (DSR 2018 : 87 896€°.

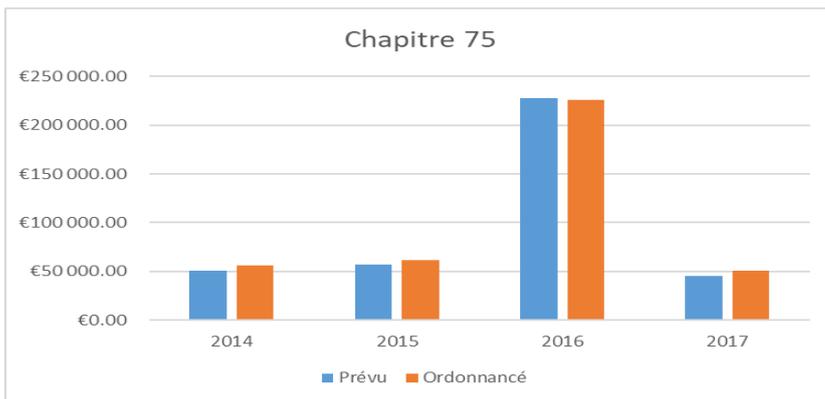
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse de 20.69 % : 26 540 € en 2018 pour 27 396 € en 2017 et 33 464€ en 2014. Ainsi que le fond départemental de péréquation du département en baisse également.



Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

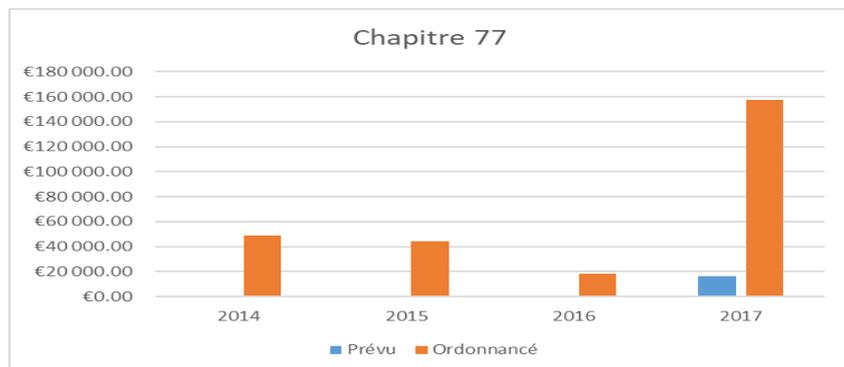
- l'encaissement des locations, Le montant prévu est égal à 2017. La recette baisse un peu du fait de la vacance de certains bâtiments.



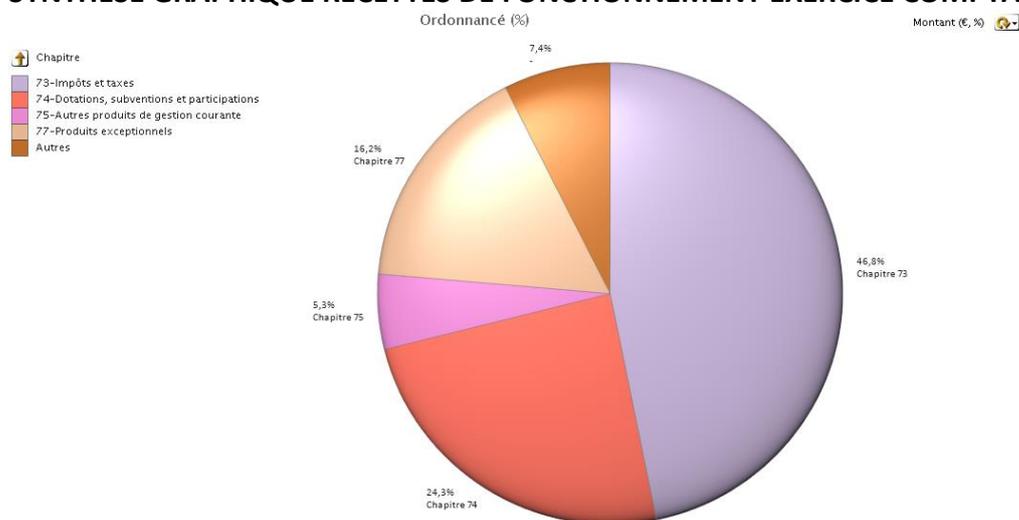
Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- l'encaissement des produits exceptionnels divers et le produit des cessions de biens notamment en 2017 par la vente d'un bâtiment communal, d'une parcelle et de la licence IV de la commune.



SYNTHESE GRAPHIQUE RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE COMPTABLE 2017



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Les dépenses d'investissement 2018 sont estimées à 344 663.04 euros.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C)	
16-Emprunts et dettes assimilées	58 394.00
20- Immobilisations incorporelles	10 882.00
21- Immobilisations corporelles	66 608.00
23- Immobilisations en cours	204 207.04
27- Autres immobilisations financière	1 572.00
020 – Dépenses imprévues	3 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	344 663.04

Les principaux investissements prévus pour l'année 2018 sont les suivants :

Chapitre 20 :

- L'étude avant travaux pour la réfection du clocher de l'église d'Allainville en Beauce (5 200€)

Chapitre 21

- Les travaux de délocalisation de l'Agence Postale Communale dans l'aile ouest de la mairie (15 700€ subventionné à 80%)
- Le remplacement d'applique d'éclairage publique en LED et le remplacement d'un poteau incendie (5 000€)
- Remplacement du rideau métallique du local technique à Melleray - décorations de Noël (inscrit 15 000€)

Chapitre 23

- Travaux de création d'un office cuisine à la salle des fêtes (75 000€ TTC pour les travaux hors maîtrise d'œuvre)

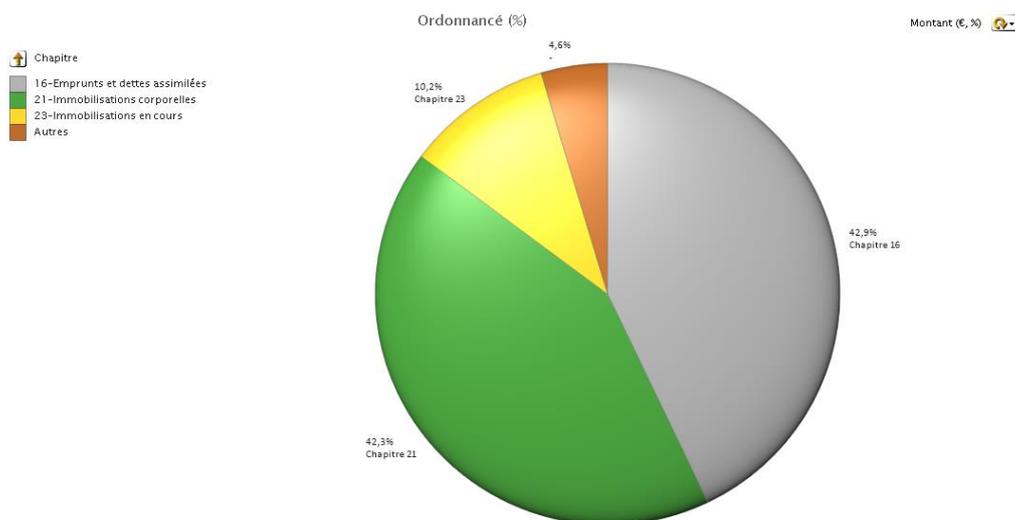
Restes à réaliser en dépenses au titre de 2017 : 47 661,68€

Chapitre 20 – Audit de sécurité (420€)

Chapitre 21 – Missions de coordination SPS et contrôle technique opération de rénovation d'éclairage publique (1 608€)

Chapitre 23 – Maîtrise d'œuvre missions de de coordination SPS et contrôle technique opération de création d'un office cuisine à la salle des fêtes – Solde maîtrise d'œuvre et travaux liés à la mise en accessibilité des bâtiments de la mairie et de la salle des fêtes (45 633.68€)

SYNTHESE GRAPHIQUE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EXERCICE COMPTABLE 2017



c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- au fonds de compensation de TVA,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- aux subventions d'investissement.

Elles sont estimées à 344 663.04 €, dont : - recettes réelles : 240 839 €, - recettes d'ordre 70 000€ €, - excédent d'investissement reporté de l'année 2017 : 33 824.04 €.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C)	
001-Excédent d'investissement reporté	33 824.04
10- Dotations, fonds divers et réserves(hors 1068)	11 000.00
13- Subventions d'investissement	59 839.00
024- Produits de cessions	170 000.00
Total recettes réelles	240 839.00
Total recettes d'ordre	70 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	344 663.04

Les recettes d'ordre

représentent la somme de 70 000€ en 2018. inscrite en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.(nécessaire pour l'équilibre budgétaire)

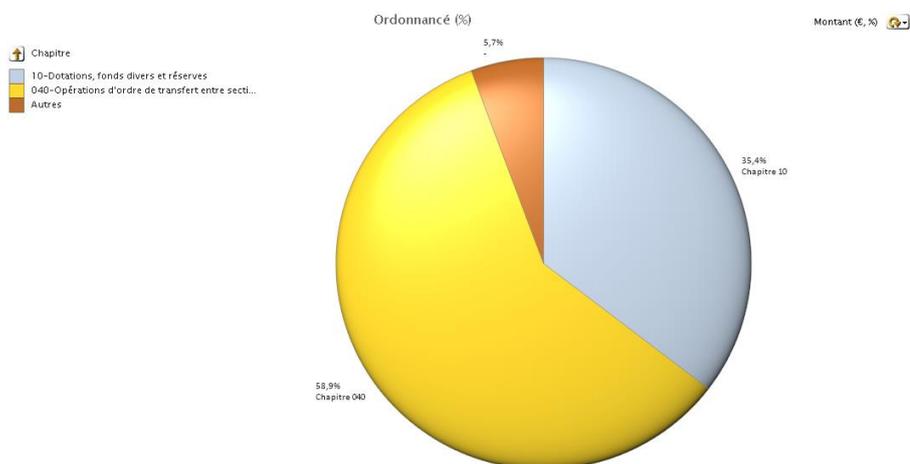
Restes à réaliser en recettes au titre de 2017 : 45 030.00€

Correspondent aux demandes de subventions pour financer les diverses opérations de dépenses d'investissement faites auprès :

- Du Département pour 23 910€
- Au titre de la réserve parlementaire de Mme le député M.Dubois et Monsieur le sénateur Jean-Pierre Sueur respectivement pour 2 500€ et 6 900€
- par l'Etat au titre de la DETR pour 5 200€
- par le SIERP (syndicat intercommunal d'électricité de la Région de Pithiviers) pour 6 520€

- Autres subventions attendues au titre de 2018 :
 - Groupe La Poste pour 12 809€ (financement délocalisation Agence Postale Communale)
 - Département pour 2 000€ (étude avant travaux église d'Allainville en Beauce)
- Produit de cession pour 170 000€ correspond au projet de vente d'une parcelle communale à Logem Loiret.

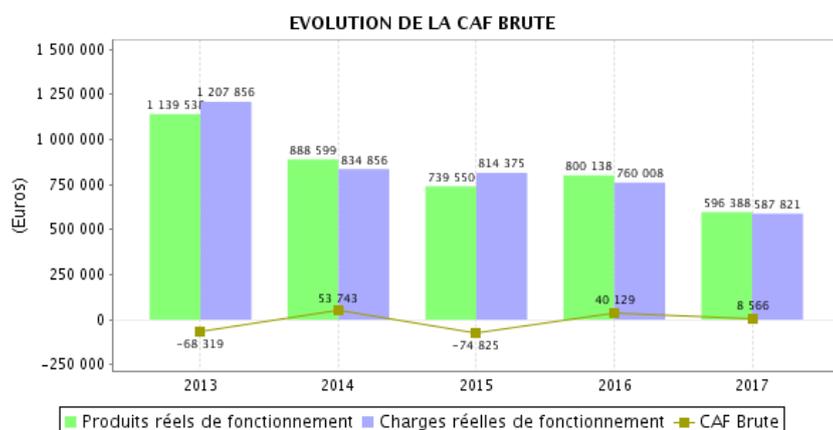
SYNTHESE GRAPHIQUE RECETTES D'INVESTISSEMENT EXERCICE COMPTABLE 2017



L'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET COMMUNAL

La capacité d'autofinancement brute

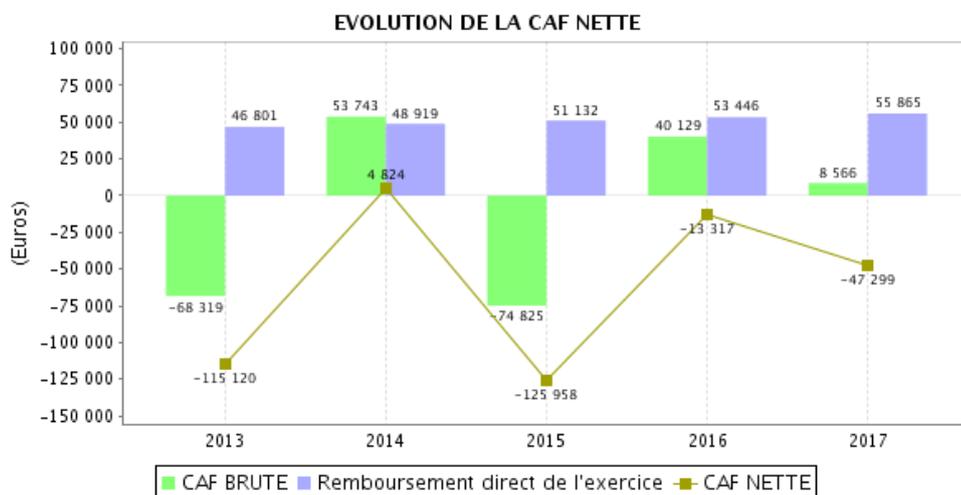
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

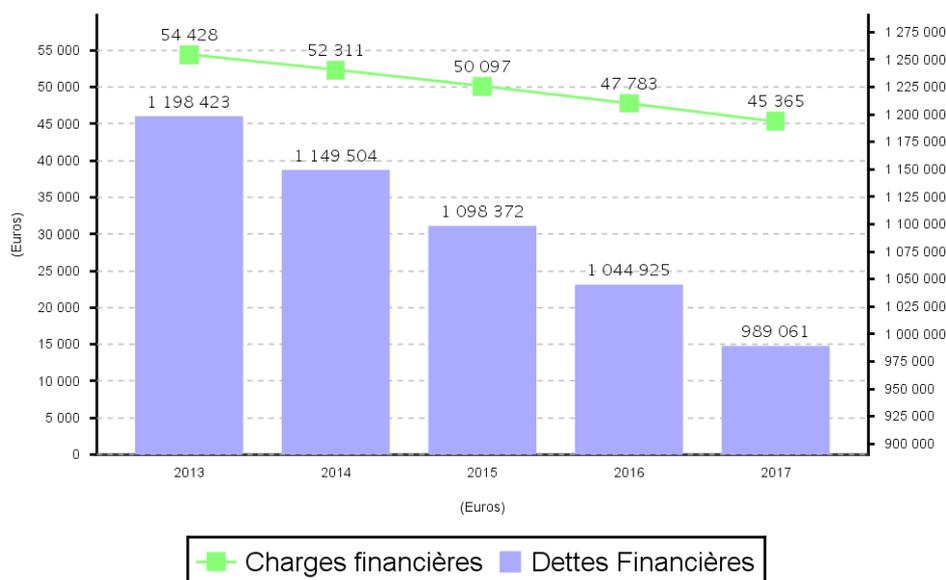
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées



Endettement

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Évolution des dettes et des charges financières



LES BUDGETS ANNEXES

Budget annexe «Service des eaux »2018

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
011- Charges à caractère général	113 975.51	70- Vente de produits finis-prestations de service	109 500.00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00	78- Reprise sur amortissements et provisions	23 402.04
014- Atténuations de produits	40 000.00		
67- Charges exceptionnelles	3 000.00		
022- Dépenses imprévues	12 000.00		
Total dépenses réelles d'exploitation	188 975.51	Total recettes réelles d'exploitation	
		002 – Excédent de fonctionnement reporté	177 425.47
023 – virement à la section d'investissement	100 000.00		
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	39 016.00	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 664.00
Total dépenses d'ordre	139 016.00	Total recettes d'ordre	17 664.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	327 991.51	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	327 991.51

➤ Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
21- Immobilisations corporelles	81 806.60		
23- Immobilisations en cours	79 296.92		
020- Dépenses imprévues	9 000.00		
Total des dépenses réelles d'investissement	170 103.52	Total recettes réelles d'investissement	0.00
		001- Solde d'exécution reporté	48 751.52
		021- Virement de la section d'exploitation	100 000.00
040 – Opérations d'ordre entre section	17 664.00	040- Opérations d'ordre entre section	39 016.00.
Total dépenses d'ordre	17 664.00	Total recettes d'ordre	139 016.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	187 767.52	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	187 767.52

Restes à réaliser en dépenses au titre de 2017 : 31 806.60

Chapitre 21 – Remplacement de la colonne alimentation en eau potable forage de Melleray : 26 064€
 - Travaux de raccordement « Poily » - « Melleray » : 5 742.60€

Budget annexe «Service Assainissement»2018

➤ **Section de fonctionnement**

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
011- Charges à caractère général	34 049.93	70- Vente de produits fabriqués – Prestations de service	80 000
014 – Atténuations de produits	20 000.00	74- Subvention d'exploitation	1 000
66- Charges financières	4 957.00	78- Reprise sur amortissements et provisions	20 530.94
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00		
Total dépenses réelles d'exploitation	60 006.93	Total recettes réelles d'exploitation	101 530.94
002-Résultat négatif reporté	8 483.01		
042- Opération d'ordre de transfert entre section	33 041.00	042- Opération d'ordre de transfert entre section	0.00
Total dépenses d'ordre	33 041.00	Total recettes d'ordre	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	101 530.94	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	101 530.94

➤ **Section d'investissement**

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES(T.T.C)	
16- Emprunts et dettes assimilés	17 142.07	13- Subventions d'investissement	6 160.00
20- Immobilisations incorporelles	39 265.85		
21- Immobilisations corporelles	25 000.00		
23- Immobilisations en cours	25 000.00		
Total dépenses réelles d'investissement	106 407.92	Total recettes réelles d'investissement	6 160.00
		001- Solde d'exécution positif reporté	67 206.92
040- Opération d'ordre de transfert entre section	0.00	040- Opération d'ordre de transfert entre section	33 041.00
Total dépenses d'ordre	0.00	Total recettes d'ordre	33 041.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	106 407.92	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	106 407.92

Restes à réaliser en dépenses au titre de 2017 : 31 936.49

Chapitre 20- Solde Etude schéma directeur d'assainissement 31 936.49€

Restes à réaliser en recettes au titre de 2017 : 6 160.00€

Chapitre 13- Solde subvention Agence de l'eau Seine Normandie 80%(schéma directeur) 6 160€

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL 2018

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
011- Charges à caractère général	4 409.03	74- Dotations- subventions et participations	4 000.00
65- Autres charges de gestion courante	300.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 709.03	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 000.00
		002-Excedent de fonctionnement reporté	709.03
Total des dépenses d'ordre	0.00	Total des dépenses d'ordre	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 709.03	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 709.03

➤ Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
21- Immobilisations corporelles	3 410.43		
Total des dépenses réelles d'investissement	3 410.43	Total des recettes réelles d'investissement	0.00
		001- Solde d'exécution reporté	3 410.43
Total des dépenses d'ordre	0.00	Total des recettes d'ordre	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 410.43	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 410.43